

FICHE FORMATION

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CARROSSIER AUTOMOBILE

fiche RNCP : RNCP37601

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux candidats âgés de 16 ans à 29 ans révolus.

À noter : les candidats ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^{ème}) peuvent être inscrits en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus (Pour plus de précision, nous vous invitons à vous rapprocher de l'Institut).

L'âge peut être porté à 35 ans révolus si le candidat, dans un délai d'un an maximum après le précédent contrat d'apprentissage, a vu son contrat précédent rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge maximum pour signer un contrat d'apprentissage si le candidat :

- dispose d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- ou -est inscrit en tant que sportif de haut niveau ;
- ou -envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention de ce diplôme.

Prérequis : Non concerné.

Modalités et délais d'accès

Période de positionnement de janvier à septembre.

Dossier de candidature :

- auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré ;
- ou -à partir du site internet de l'Institut (www.institutnicolasbarre.fr) cliquer sur **Ypareo** puis sur Espace candidature.

Rendez-vous individuel après complétude du dossier de candidature.

Validation de la candidature dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel, l'inscription ne sera définitive que lorsque le candidat aura trouvé son entreprise d'accueil et signé son contrat d'apprentissage. *Le candidat peut être accompagné dans la recherche de son entreprise d'accueil sur simple demande.*

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Intervenir et réparer les éléments.
Préparer et appliquer les peintures.
Intervenir sur les inamovibles et les vitrages.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : BAC PRO Carrossier-Peintre Automobile, CAP Peintre Automobile, TFP Carrossier Peintre, CAP Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières).

Débouchés : Tôlier spécialiste, Préparateur en tôlerie/en carrosserie, Opérateur vitrage, Opérateur préparation véhicules, Rénovateur véhicules d'occasion.

Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un CAP permet au titulaire de demander une dispense de matière(s) lorsqu'il se présente à un autre CAP.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique. *(la liste des formateurs peut être communiquée sur demande auprès de l'Institut)*

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...).

Rythme de l'alternance : 3 jours en entreprise et 2 jours au centre de formation par semaine.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 24 stagiaires.

Durée de la formation

24 mois ; 800 heures.

Programme

Bloc de compétences n° 1 : Intervenir et réparer un élément

Déposer et reposer des éléments amovibles

- La dépose des éléments amovibles
- Le stockage des éléments entre la dépose et la repose
- La pose et le réglage des éléments amovibles
- Les procédures de mise en sécurité

Remettre en forme les éléments de carrosserie

- Le redressage des éléments
- La planéité des surfaces

Réparer les matériaux plastiques

- La réparation des éléments thermoplastiques
- La réparation des éléments thermodurcissables

Déposer et reposer les éléments mécaniques et électroniques

- Le système de climatisation
- Les aides à la conduite

Bloc de compétences n° 2 : Préparer et appliquer des peintures

Préparer les fonds et les surfaces

- Le marouflage
- La préparation des surfaces
- L'application des sous-couches
- Le traitement anticorrosion

FICHE FORMATION

Bloc de compétences n° 3 : Réparer les inamovibles et les vitrages

Remplacer les éléments inamovibles

Le découpage d'un élément

L'assemblage par soudage

L'assemblage par collage et/ou rivetage

Remplacer et réparer les vitrages

La dépose/repose d'un vitrage

La réparation d'un vitrage

Le contrôle de l'étanchéité

Bloc de compétences n° 4 : Français et Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique

Bloc de compétences n° 5 : Mathématiques et Physique – Chimie

Bloc de compétences n° 6 : Éducation Physique et Sportive

Bloc de compétences n° 7 : Prévention – Santé – Environnement

Bloc de compétences facultatif : Langue Vivante

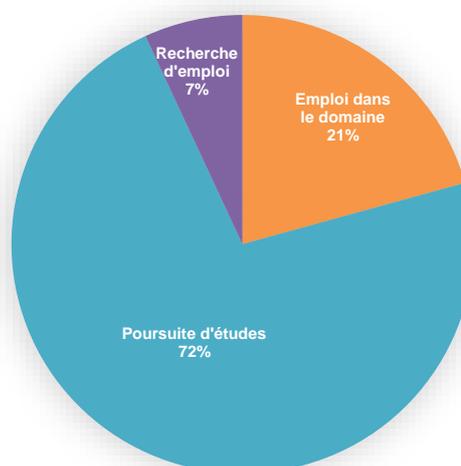
Bloc de compétences facultatif : Arts Appliqués et Cultures Artistiques

Validation

Certificat d'Aptitude Professionnelle Carrossier Automobile, délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (*date d'enregistrement : 10 février 2023*).

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce CAP peuvent demander, pour les blocs de compétences dont la note est égale ou supérieure à 10 sur 20, à bénéficier de la conservation de celles-ci pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial.

Résultats de la dernière session de formation (juin 2024)



Les + de la formation (plus-value)

- # Lycée des métiers de l'Automobile.
- # Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile).
- # Réseau important d'entreprises partenaires.
- # Plateaux techniques récents.
- # Formateurs issus du milieu professionnel.

FICHE FORMATION

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 6 374 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) ;
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé ;
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » ;
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie BLANCHARD.

Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1er juillet 2025.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2025.

Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières ou de Lesquin.

Contact(s)

Site d'Armentières : Christophe MEERSMAN, Directeur Adjoint.

Site de Lesquin : Vianney POMMELET, Responsable de Site.